

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 7 mars 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1788/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1789/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1790/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Réaménagement et ragréage de finis à l'école secondaire Frenette;
8. Modernisation de la chaufferie et travaux connexes à l'École polyvalente Lavigne;
9. Remplacement d'un refroidisseur, modification du système de chauffage et travaux divers à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
10. Fournitures et pose de câblage informatique à la nouvelle école primaire Mirabel;
11. Fournitures et pose de câblage informatique à la nouvelle école primaire Saint-Colomban;
12. Location de six tracteurs routiers 10 roues, cabine simple, pour le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme;
13. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'achat du portefeuille d'assurances complémentaires pour les commissions scolaires du 1^{er} juillet 2017 avec possibilité de renouvellement annuel pour deux années supplémentaires;
14. Questions diverses;
15. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

RÉAMÉNAGEMENT ET RAGRÉAGE DE FINIS À L'ÉCOLE SECONDAIRE FRENETTE (RCE-1791/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecte Hébert-Zurita-Danis-Smith a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-037) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu 16 février 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction P. Stafford inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 246 700 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 17 février 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réaménagement et ragréage de finis à l'école secondaire Frenette à l'entreprise Construction P. Stafford inc. de Mirabel au montant forfaitaire de 246 700 \$ (avant les taxes).

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE POLYVALENTE LAVIGNE (RCE-1792/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecte Beaudoin Hurens a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-041) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Le Groupe Centco inc. de Montréal, au montant forfaitaire de 644 600 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 28 février 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder, conditionnellement à l'obtention de la confirmation du budget de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le contrat de modernisation de la chaufferie et travaux connexes à l'École polyvalente Lavigne à l'entreprise Le Groupe Centco inc. de Montréal, au montant forfaitaire de 644 600 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

REMPLACEMENT D'UN REFROIDISSEUR, MODIFICATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET TRAVAUX DIVERS À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCE-1793/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur Beaudoin Hurens a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-043) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 février 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Névé Réfrigération inc. de Longueuil, au montant forfaitaire de 517 588 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 2 mars 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder, conditionnellement à l'obtention de la confirmation du budget de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le contrat de remplacement d'un refroidisseur, modification du système de chauffage et travaux divers à l'école secondaire Cap-Jeunesse à l'entreprise Névé Réfrigération inc. de Longueuil au montant forfaitaire de 517 588 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

FOURNITURES ET POSE DE CÂBLAGE INFORMATIQUE À LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE MIRABEL

Ce point est retiré.

FOURNITURES ET POSE DE CÂBLAGE INFORMATIQUE À LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-COLOMBAN

Ce point est retiré.

LOCATION DE SIX TRACTEURS ROUTIERS 10 ROUES, CABINE SIMPLE, POUR LE CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JÉRÔME (CFTR)

Ce point est retiré.

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'ACHAT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES DU 1^{ER} JUILLET 2017 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT ANNUEL POUR DEUX ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES (RCE-1794/SRM)

ATTENDU QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) désire adhérer à un regroupement d'achats pour l'acquisition du portefeuille d'assurances complémentaires pour la CSRDN à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une période d'une année avec une possibilité de reconduction de deux termes annuels additionnels pour les mêmes conditions et garanties ou à des conditions et garanties plus avantageuses;

ATTENDU QUE le processus plus haut mentionné implique une probabilité plus grande pour la commission scolaire d'obtenir des conditions plus avantageuses pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total dépasse le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir les services selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles se basant sur la demande du Secrétariat du Conseil du trésor d'adhérer à des regroupements d'achats, lorsque possible;

ATTENDU la recommandation du Service du secrétariat général et des communications de procéder dans ce sens et à la lumière des considérants de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public plus haut décrit au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'acquisition du portefeuille d'assurances complémentaires auprès du fournisseur retenu par le CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres dont la possibilité de reconduction de deux termes annuels additionnels pour les mêmes conditions et garanties ou à des conditions et garanties plus avantageuses.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1795/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire